

Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239

Code du produit 09-239

Stabilité du produit correctement stocké à 15-25°C pour 12 mois

Emballage 100-200 ml ou à la demande

Generic EU MSDS - no country specific data - No OEL data

Code CND W01030799

* 1 Identification de la substance - du mélange et de la société - l'entreprise

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance - de la préparation.

Produits chimiques pour laboratoire

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur-fournisseur:

DDKItalia S.r.l

Via Marche 19 • 27029 Vigevano (Pv)

info@ddkitalia.com • www.ddkitalia.com

En cas d'urgence, contactez votre unité de poison contre le plus proche.

* 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 Toxique par inhalation



GHS08 danger pour la santé

Muta. 2 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.



GHS05 corrosive

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Système de classification:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les Substances de la CE", Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable, et de la "Directive générale de classification pour les Préparations de la CE", Dir. 99/45/CE, dans la dernière version valable.

Éléments d'étiquetage.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Fenolo

Mentions de danger

H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

* 3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après:

CAS n°	composant	classification	escription avant diluition	pictogrammes	%
64-17-5	alcool éthylique	H226	Liquide et vapeurs inflammables		≤5,0%
548-62-9	chlorure [4-[4,4'- bis(diméthylamino)	H351 H318 H400 H410 H302	Carc. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Acute Tox. 4		≤1,5%
108-95-2	phènol	H301 H311 H331 H341 H373 H314	Acute Tox. 3 Acute Tox. 3 Acute Tox. 3 Muta. 2 STOT RE 2 Skin Corr. 1B		£2,5- 10%
732-18-5	eau distillée				balance

* 4 Premiers secours

Apres contact avec la peau: laver immediatement a l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vetements contamines avant de les reutiliser. Apres contact avec les yeux: rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en ecartant bien les paupieres et consulter un medecin. Apres ingestion: ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance medicale. Consulter immediatement un medecin. Boire de l'eau en abondance et aerer la piece. Principaux symptomes et effets, aigus et differes pas d'autres informations importantes disponibles. Indications destinees au medecin: montrer cette fiche de donnees de securite au medecin traitant. Indication des eventuels soins medicaux immediats et traitements particuliers necessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.





Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Renseignements généraux: Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Pas d'autres informations importantes disponibles. Conseils aux pompiers. Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Dans des endroits renfermés porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie. Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Renseignments generaux: utiliser un materiel de protection adequat, tel qu'indique dans la section 8. Precautions individuelles, equipement de protection et procedures d'urgence porter un equipement de securite. Eloigner les personnes non protegees. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs. Precautions pour la protection de l'environnement: diluer avec beaucoup d'eau apres avoir recupere le produit. Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de penetration dans les eaux ou les egouts, avertir les autorites competentes. Methodes et materiel de confinement et de nettoyage: aspirer le produit deverse dans un recipient adapte. Recueillir le reste a l'aide d'une matiere poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.). Assurer une aeration suffisante. Utiliser un neutralisant. Evacuer les materiaux contamines en tant que dechets conformement au point 13. Reference a d'autres sections. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sure, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les equipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'elimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Éviter toute inhalation. Veiller à une bonne aspiration du poste de travail. Prévention des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conditions d'un stockage sur, y compris d'eventuelles incompatibilites. Stockage: exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: entreposer dans un endroit frais. Tenir le recipient bien ferme dans un endroit sec et bien aere. Prevoir une cuve au sol sans ecoulement. Indications concernant le stockage commun: pas necessaire. Autres indications sur les conditions de stockage: tenir les emballages hermetiquement fermes. Utilisation(s) finale(s) particuliere(s) pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques. Sans autre indication, voir point 7. Paramètres de contrôle. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-95-2 Fenolo (2,5-10%)

VME (France) Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm

Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 16 mg/m³, 4 ppm

Valeur à long terme: 8 mg/m³, 2 ppm

Peau

DNEL

Oral LD50 300 mg/kg (souris)

317 mg/kg (rat)



 ϵ

Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

Dermique LD50 850 mg/kg (lapin)

Inhalation DNEL (Travailleurs effets aigüs) 21 mg/m3 (daphnies) 9 mg/m3 (poisson)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. Contrôles de l'exposition Equipement de protection individuelle. Mesures générales de protection et d'hygiène. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec la peau. Protection respiratoire. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome. Protection respiratoire recommandée en cas de pertes ou manipulation dans des récipients ouverts. Protection des mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit à la substance à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Gants en caoutchouc. Temps de pénétration du matériau des gants. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques. Protection du corps. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur typique
Odeur caractéristique
Seuil olfactif non déterminé
valeur du pH non déterminé

Changement d'état

Point de fusion non déterminé Point d'ébullition non déterminé

Point d'éclair 21°C

Inflammabilité (solide, gazeux) non applicable.
Température d'autoinflammation non déterminé
Température de décomposition non déterminé

Auto-inflammation le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air

peuvent se former. Limites d'explosion:

Inférieure 3,5 Vol %
Supérieure 15,0 Vol %
Pression de vapeur à 20°C 59 hPa
Densité à 20°C 0,83 a/cm³

Autres informations pas d'autres informations importantes disponibles.



CE



IVD dispositivo medico-diagnostico in vitro

Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

* 10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Voir Stabilité chimique.

Décomposition thermique - conditions à éviter.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Conditions à Éviter. Chaleur, flammes et étincelles. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

* 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques. Toxicité aiguë. Effet primaire d'irritation: de la peau: pas d'effet d'irritation. Des yeux: pas d'effets particuliers d'irritation.

Inhalation: peut être nocif par inhalation. Sensibilisation: aucun effet de sensibilisation connu.

* 12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé. I

nformations écologiques.

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. Autres indications écologiques:

Indications générales. Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (classification selon liste): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable. Autres effets néfastes.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets.

Recommandation: ne doit pas être élimine avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser a une entreprise de rejet.

Code déchet: l'union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets. 2001/573/CE: décision du Conseil du 23 Juillet 2001 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 Mars 1991 modifiant la Directive 75/442/CEE relative aux déchets. Emballages non nettoyés: les contenants et emballages contamines par des substances ou préparations dangereuses, avoir les produits du même traitement. Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Recommandation. Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage recommandé.

Alcool. Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage



 ϵ

Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

*14 Informations relatives au transport

No ONU

ADR, IMDG, IATA

Nom d'expédition des Nations unies

Non classifié - produit non dangereux

ADR

IMDG

IMDG

Non classifié - produit non dangereux

IATA

Non classifié - produit non dangereux

Classe(s) de danger pour le transport

Non classifié - produit non dangereux

Classe(s) de danger pour le transport

ADR Non classifié - produit non dangereux

Classe Étiquette IMDG, IATA

Classe Label Non classifié - produit non dangereux

Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

Dangers pour l'environnement: Polluant marin non

Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

Indice Kemler: No FMS:

* 15 Informations réglementaires

Réglementations - législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Prescriptions nationales. I

ndications sur les restrictions de travail: -

Directives techniques air:

Classe Part en % NK 99.0

Classe de pollution des eaux. Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant. Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction 698,9 g/l. Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réferences bibliographiques

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.



 ϵ

Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Sources.

Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable. Dir. 1999/45/CE, dans la dernière version valable Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable. Globally Harmonized System, GHS. ADR 2011

Le informazioni sopra indicate sono riportate con la massima accuratezza e rappresentano le migliori informazioni attualmente disponibili a noi. Tuttavia, non diamo garanzia di esattezza o qualsiasi altra garanzia, espressa o implicita al riguardo di tali informazioni. Inoltre; non assumiamo nessuna responsabilità derivata dal relativo uso. Gli utenti dovrebbero effettuar le loro proprie indagini per determinare l'idoneità delle informazioni per i loro scopi precisi. In nessun caso D.D.K. sarà responsabile per tutti i reclami, perdite, o danni diretti o indiretti, o verso terzi, o per i profitti persi, o danni speciali, indiretti o fortuiti, conseguenti o esemplari che possono intervenire, anche se D.D.K. si è raccomandata della possibilità di tali danni.

L'information ci-dessus est suspecté d'être exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Cependant, nous ne faisons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de plus d'informations disponibles, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres enquêtes pour déterminer la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. En aucun cas D.D.K. être responsable des réclamations, pertes, dommages ou d'un tiers ou pour les profits perdus ou quelconques dommages indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires spéciaux, QUELLE QU'ELLE SOIT, même si D.D.K. a été informé de la possibilité de dommages plus disponible.





Violet de gentiane en solution phéniquée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31. Date de création: 12.02.2014 Révision: 12.02.2014

Code de la fiche 09-239 Code du produit 09-239

Annexe: Scénario d'exposition

Description des activités - procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation

Durée et fréquence 5 jours de travail - semaine.

Paramètres physiques

Etat physique. Liquide

Autres conditions d'utilisation

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz - vapeurs - aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Protection respiratoire recommandée en cas de pertes ou manipulation dans des récipients ouverts.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Mesures pour la protection du consommateur. Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement

Eau Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures pour l'élimination. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Procédés d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

Estimation de l'exposition

Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

Guide pour l'utilisateur en aval.

Pas d'autres informations importantes disponibles.